

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL

DIRECTION GENERALE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

NATIONAL FOOTBALL ACADEMY

DIRECTORATE GENERAL

ADDITIF N°002/AD/ANAFoot/DG/2025 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/DC/ANAFoot/DG/CIPM/ 2025 DU 27 MARS 2025 POUR L'ENTRETIEN ORDINAIRE DES BATIMENTS DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL

LE DIRECTEUR GENERAL de l'Académie Nationale de Football, Maître d'Ouvrage, apporte les additifs suivants :

I. PIECE N° I: AAO

1. AU LIEU DE : 10-Remise des cotations

Chaque cotation, rédigée en français ou en anglais.

-Pour la soumission hors ligne, la cotation et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée en un temps dans les, services du Maître d'Ouvrage sis au 1^{er} étage de l'immeuble siège à Ngoussou au Département de l'Administration et des Finances porte n° 102, BP : 5958 Yaoundé, Téléphone :(+237) 222 21 14 09/222 21 14 15, Email : CIPMANAFoot@yahoo.com, contre récépissé sous plis fermé, au plus tard le 26 avril 2025 à 14 heures précises et devra porter la mention :

LIRE PLUTOT: 10-Recevabilité des offres

Chaque cotation, rédigée en français ou en anglais.

-Pour la soumission hors ligne, la cotation et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée en un temps dans les, services du Maître d'Ouvrage sis au 1^{er} étage de l'immeuble siège à Ngoussou au Département de l'Administration et des Finances porte n° 102, BP : 5958 Yaoundé, Téléphone :(+237) 222 21 14 09/222 21 14 15, Email : CIPMANAFoot@yahoo.com, contre récépissé sous plis fermé, au plus tard le 16 mai 2025 à 14 heures précises et devra porter la mention :

2. AU LIEU DE : 11- Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 26 avril 2025 à 15 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'ANAFoot dans la salle des réunions de la CIPM de l'ANAFoot sis au 1^{er} étage de l'immeuble siège à Ngoussou-Yaoundé en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix dûment mandaté et ayant une parfaite

connaissance du dossier.

LIRE PLUTOT : 11- Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le **16 mai 2025 à 15 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'ANAFOOT dans la salle des réunions de la CIPM de l'ANAFOOT sis au 1^{er} étage de l'immeuble siège à Ngoussou-Yaoundé en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix dûment mandaté et ayant une parfaite connaissance du dossier.

3. AU LIEU DE : 13. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants ;

13.1. Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- b)-de l'absence du cautionnement de soumission ;

LIRE PLUTOT : 13 Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants ;

13.1. Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- b)-de l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission accompagné du récépissé de dépôt de consignation à la CEDEC;

II. REQUEST FOR QUOTATION NOTICE

(les mêmes dates à changer dans la version anglaise)

III. Pièce n°5.Projet de Lettre Commande

1 .AU LIEU DE :

ARTICLE 6 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente lettre commande est soumise aux textes généraux ci-après :

12 .La Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

13 . Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés de fournitures et service mis en vigueur par l'Arrête n°0033/CAB/PM du 13 Février 2007 ;

14 . Les normes en vigueur ;

D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché sont applicables.

LIRE PLUTOT : ARTICLE 6 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente lettre commande est soumise aux textes généraux ci-après :

12 .La circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics ;

13. La Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

14 .Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés de fournitures et service mis en vigueur par l'Arrête n°0033/CAB/PM du 13 Février 2007 ;

15. Les normes en vigueur ;

D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché sont applicables

NB : LE RESTE SANS CHANGEMENT

Yaoundé, le

Le DIRECTEUR GENERAL

Ampliations :

- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pr/CIPM/ANAFOOT ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/Archives.